ET DE TERRITOIRES

en Maine-et-Loire



Basses Vallées Angevines - Cavités à chauves-souris - Vallée de la Loire - Champagne de Méron



de concertation

d'exemplarité de territoires





D'une seule voix

Depuis plusieurs années déjà, les acteurs de notre territoire se sont impliqués activement dans la construction du réseau européen Natura 2000.

Malgré quelques éclats de voix et souvent par manque d'information sur les orientations des directives « Habitats » et « Oiseaux », il est très vite apparu évident, à tous, que notre patrimoine naturel est un bien commun à conserver et à valoriser.

La rédaction des documents d'objectifs a été l'occasion d'une large concertation et nous a permis de mieux connaître ces territoires exceptionnels mais fragiles. Les acteurs des vallées ont ainsi proposé des actions pour concourir solidairement à leur préservation.

Loin de figer l'espace par des interdictions, les phases d'études et de mise en œuvre des documents d'objectifs ont conforté l'idée que tout projet de préservation de la nature doit intégrer les activités humaines. Pour nous, ces dernières sont les garantes du maintien de la qualité des paysages et de l'environnement.

Aujourd'hui, Natura 2000 est entré dans une phase opérationnelle et les premières actions ont été engagées dans notre département. Cette nouvelle lettre d'information vous les présente et vous invite à agir à votre tour.

En effet, ce projet ambitieux passe par l'implication de tous. A nous de révéler toute notre inventivité.

Yves DAUGE Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Jean-Pierre LESCORNET

Président du Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents Jean-Claude ANTONINI Président de la Communauté

Président de la Còmmunauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole

> Paul LOUPIAS Maire de Montreuil-Bellay

Président du site Champagne de Méron

Frañçois HALLIGÓN Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou

Réseau Natura 2000 ENJEUX en Maine-et-Loire TERRITORIAUX

LOIRE AMONT, LOIRE AVAL ET BASSES VALLÉES ANGEVINES

UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

La dynamique fluviale constitue le moteur du fonctionnement écologique des vallées

angevines entre étiages et inondations, phénomènes d'érosion et de dépôts de sédiments. Elle façonne une mosaïque de milieux et il en résulte de nombreuses îles semi-boisées, de vastes ensembles de prairies naturelles marqués par des réseaux bocagers, des zones humides variées, vallons et coteaux boisés et localement des affleurements rocheux pour la Loire.

D'autres milieux comme la plaine de Méron et les cavités à chauves-souris complètent cette diversité biologique.

UN RÉSEAU D'HABITATS. **SOURCE DE VIE**

Toutes les espèces vivantes ont besoin de conquérir de nouveaux territoires

grande taille, chauve-souris s'enroule fréquemment dans ses ailes. Son territoire de chasse est étendu et comprend des paysages variés : bocage, prairies, humides. présence de corridors boisés est importante. L'espèce est sédentaire, effectuant rarement plus de 30 km entre ses quartiers d'hiver (hibernation) et d'été (reproduction).

LE GRAND

RHINOLOPHE

En France, la raréfaction de l'espèce se poursuit, l'ouest demeurant un de ses derniers bastions. Ainsi. 20 % des effectifs recensés au niveau national en 1995 étaient présents en Pays de la Loire.

(jeunes tors,...), de se reproduire (brochets dans les prairies inondables), de trouver des territoires plus propices en fonction des saisons,... Pour s'alimenter ou se reproduire, cet ensemble de vallées alluviales constitue donc une continuité de sites incontournables pour satisfaire les différentes étapes de leurs cycles biologiques.

cohérence départementale illustre parfaitement le réseau de sites Natura 2000 souhaité par la Commission européenne dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité.

ZONES HUMIDES EN DANGER

L'ensemble des pressions passées (endiguements, extractions de granulats, ...) ou actuelles (intensification des pratiques agricoles, dégradation de la qualité de l'eau, surfréquentation,...) ont aujourd'hui des conséquences sur ce réseau de territoires :

- enfoncement du lit des rivières entraînant une déconnexion hydraulique des boires et des prairies, disparition d'habitats,
- érosion de la biodiversité provoquant la disparition d'espèces remarquables, une diminution des ressources alimentaires pour la faune, ...

A contrario, certaines activités sont essentielles pour la protection de la biodiversité angevine : fauche tardive des prairies, entretien des arbres têtards... Un équilibre est à maintenir.

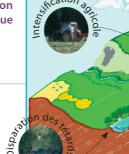


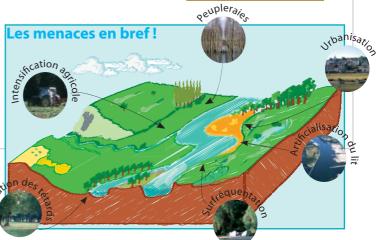
Espèce migratrice transsaharienne, le râle des genêts est présent d'avril à septembre dans nos régions. Typique et emblématique des prairies de fauches alluviales, il dépend totalement de l'exploitation agricole extensive des prairies.

60 % de la population nationale se reproduit dans les basses vallées angevines.



Ces





LE RESEAU EN CHIFFRES

5 % du département 30 % des communes concernées Plus de 100 espèces et 15 habitats d'intérêt communautaire

Proposer des solutions permettant de concilier la nature et les usages sont la priorité de Natura 2000 en Maine-et-Loire comme en Europe. Les documents d'objectifs ont ouvert cette troisième voie de la protection de la nature en proposant des programmes d'actions concertés entre les riverains et les acteurs de ces territoires. Depuis 2004, Natura 2000 s'est décliné sans faire la révolution mais a aidé à mieux connaître le rôle des milieux, des espèces, des hommes et de leur interdépendance.

LE DÉFI DE NATURA 2000

Une cohérence au fil de l'eau

DE NOMBREUSES CLÉS

Réseau Natura 2000 en Maine-et-Loire

POUR AGIR

DÉVELOPPER ET CONCRÉTISER UN RÉFLEXE NATURA 2000. IL EST POSSIBLE D'ACTIONNER PLUSIEURS LEVIERS.

GESTION DES MILIEUX

2 outils pour restaurer et entretenir les espaces agricoles et naturels

1 ACTIONS AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Les dispositifs agro-environnementaux, tels les Contrats d'Agriculture Durable (CAD), se sont succédés depuis 15 ans sur les territoires de nos vallées alluviales.

Un agriculteur s'engage généralement pour une durée de 5 ans à mettre en oeuvre des actions en faveur d'un territoire. L'Etat, le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil général de Maine-et-Loire, Angers-Loire-Métropole et plusieurs communautés de communes (Loir et Sarthe, Haut Anjou et Loir) ainsi que l'Europe soutiennent financièrement ces actions agrienvironnementales.

Dans les vallées, les actions ciblent le maintien de la biodiversité :

- les retards de fauche qui sauvegarderont les nichées d'oiseaux des prairies et la diversité floristique.
- l'entretien des frênes têtards, arbres indissociables du paysage.

2 LES CONTRATS NATURA 2000

Ces contrats sont signés entre différents acteurs (collectivités, associations, propriétaires fonciers,...) et l'Etat pour une durée minimale de 5 ans. Le bénéficiaire peut être propriétaire ou disposer d'un mandat (convention de gestion, bail, ...) qui soit effectif pendant toute la durée du contrat.

Chaque bénéficiaire s'engage volontairement à conduire des actions permettant le maintien ou la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ces actions doivent être conformes aux préconisations définies dans le document d'objectifs.

L'Etat et l'Europe contribuent financièrement à la réalisation des engagements souscrits par les

bénéficiaires. Les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) sont chargées de l'instruction administrative des contrats Natura 2000.



PELOUSES CALCAIRES DE MONTJEAN

Christian MAILLET, Maire de Montjeansur-Loire, Président de l'association de préservation des milieux calcaires de Montjean-sur-Loire

«Nous sommes une petite association de protection de la nature qui dispose de peu de moyens humains et financiers. Elle est composée d'élus de Montjean, d'un carrier et d'associations naturalistes. En 2004, le contrat Natura 2000 nous a permis de disposer d'un financement à 100 % pour des travaux d'entretien pendant 5 ans. Ces actions devenaient urgentes pour conserver notre patrimoine floristique.

Deux ans après le début du contrat, les travaux sont bien engagés. Suivre les entreprises, trouver des moutons demandent du temps. Si le Conservatoire des rives et de la Loire en tant qu'animateur Natura 2000 ou le CPIE Loire et Mauges ne nous avaient pas accompagnés, nous aurions eu du mal à tout mener. Il en est de même pour les démarches administratives qui ne sont pas simples.

Au début, en tant qu'élus, nous étions tous inquiets sur les conséquences d'un nouveau périmètre de protection. Nous avons craint une perte de liberté pour réaliser nos projets dans certains lieux. Maintenant, nous sommes rassurés. Protéger un site n'empêche pas de pratiquer d'autres activités.

N a t u r a 2000 nous a même aidé dans nos projets.»

TÊTARD

Les arbres têtards constituent un élément paysager unique et original qui fait partie du patrimoine et de la culture angevine. Ils sont taillés tous les 7 à 15 ans, en haut du tronc, de manière à ne garder que le fut sur lequel de nombreux rejets repoussent. Il s'agit le plus souvent de frênes, mais aussi localement, de chênes, de saules ou de peupliers noirs. L'objectif de cette taille est d'obtenir du bois de chauffage et du fourrage pour les animaux à partir des jeunes rameaux.

Les creux qui se forment dans le tronc de ces arbres, souvent très âgés, abritent de nombreuses espèces animales, rares et protégées : le pique-prune (Osmoderma eremita), la rosalie des Alpes (Rosalia alpina) ou le grand capricorne (Cerambyx cerdo).

Aujourd'hui, ce patrimoine vivant est menacé par l'abandon de l'entretien régulier des têtards et des abattages parfois systématiques. Les aides financières apportées par les contrats Natura 2000 et agroenvironnementaux devront permettre de s'opposer à leur disparition.

contrats ne
portent que sur des
terrains inclus dans un site
Natura 2000.
Le bénéficiaire s'engage à la fois sur
des engagements rémunérés (travaux
d'entretien et de restauration, ...)
mais aussi sur de bonnes pratiques
(absence de phytosanitaires,
de boisements).

CHIFFRES

11 contrats représentant 87 ha et près de 1 100 arbres têtards 240 CAD représentant 3 000 ha et 2 300 têtards



DE NOMBREUSES CLÉS

Réseau Natura 2000 en Maine-et-Loire

POUR AGIR

DÉVELOPPER ET CONCRÉTISER UN RÉFLEXE NATURA 2000. IL EST POSSIBLE D'ACTIONNER PLUSIEURS LEVIERS.



DÉCLINAISON RÉGLEMENTAIRE

De l'utilité de la réglementation dans Natura

Sur les sites les plus vulnérables, il est parfois nécessaire de mettre en place des dispositifs conservatoires plus contraignants.



Sur la Loire, des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont mis en place pour limiter la fréquentation de certaines

grèves lors de la nidification d'espèces vulnérables telles que les sternes naine et pierregarin ou la mouette mélanocéphale.

A l'initiative des propriétaires, certains sites pourront également bénéficier d'un classement en Réserves naturelles régionales (RNR). Un plan de gestion permettra alors de définir les règles de gestion à mettre en œuvre pour conserver ce patrimoine naturel remarquable.

Les Plans de prévention des risques naturels prévisibles liés aux Inondations (PPRI) sont aussi des outils réglementaires complémentaires de Natura 2000 qui permettent de limiter l'urbanisation et les plantations en zones inondables.

Les communes peuvent désigner leurs haies bocagères et les alignements d'arbres taillés en têtards dans leurs Plans locaux d'urbanisme (PLU) ce qui permet d'instaurer un régime d'autorisation (Article L. 123.1). Pour les arbres et les boisements, riches en insectes protégés, il existe également d'autres dispositifs tels que la désignation en Espaces boisés classés (EBC) ou la protection des haies par la loi Paysage (loi n°93-24 du 8 ianvier 1993).



CONSEIL ET EXPERTISE
Se concerter pour trouver un
équilibre entre activités et milieux
naturels en bord de Loire...

De plus en plus de manifestations se déroulent en bord de Loire (activités sportives, concerts, ...). Dans le cadre de Natura 2000 ont été définies des recommandations pour s'assurer que ces projets n'induiront pas de perturbations importantes au patrimoine naturel.

Au sein des comités de pilotage Natura 2000, un groupe de travail a été créé pour initier une large concertation afin d'arrêter une procédure à suivre. Il en résulte une note consensuelle validée par l'Etat et diffusée aux personnes concernées dans la vallée.





LABEL DE OUALITÉ

La démarche agro-environnementale « L'Eleveur et l'Oiseau Le Bœuf des vallées »



En 2001, dans le prolongement des mesures agro-environnementales, un groupe d'éleveurs crée l'association des « Eleveurs des Vallées » pour assurer la viabilité et la pérennité de leurs exploitations.

La création de la marque « l'Eleveur et l'oiseau - le bœuf des vallées » a permis aux éleveurs de valoriser leur production et de faire connaître leur rôle en matière de préservation des milieux

naturels.





SENSIBILISATION AU TERRITOIRE

Angers Loire Métropole, consciente de l'intérêt du site des Basses Vallées Angevines, initie et engage des projets de valorisation et de préservation sur ce territoire.

Dans ce contexte, l'agglomération coordonne et finance un projet pédagogique d'éducation des scolaires au territoire des Basses Vallées Angevines. Ce programme permet aux enfants du cycle 3 (du CE 2 au CM 2) de :

- découvrir les Basses Vallées Angevines, connaître leur richesse, leurs spécificités, leur intérêt et leur fragilité,
- apprendre à respecter ce milieu pour favoriser une conscience civique chez les enfants.



Pour réaliser et mettre en œuvre ce programme éducatif, Angers Loire Métropole a fédéré les acteurs locaux impliqués

dans l'éducation à l'environnement.

Ces partenaires se sont mobilisés autour de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui coordonne la mise en œuvre du programme. Chacun a coopéré à la définition du contenu éducatif ainsi qu'à l'élaboration du programme pédagogique à mettre en place.

L'Inspection Académique du Maine-et-Loire, associée au projet depuis le début, l'a approuvé au travers d'une convention.

« faire du Natura 2000 »

5 SITES

Réseau Natura 2000 en Maine-et-Loire



3 BASSES VALLÉES ANGEVINES





Grand fleuve, vallée alluviale et son ensemble de *prairies* inondables bocagères,

Axe migratoire majeur de l'Europe occidentale,

Zones humides variées (boires, marais), Nombreuses *îles semi-boisées*.

Présence du castor d'Europe, de la rosalie des Alpes, du saumon atlantique, du balbuzard pêcheur, du petit aravelot, des sternes naine et pierregarin...

Animateurs de l'amont à l'aval : Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents



Vaste zone humide, mosaïque de prairies inondables et de forêts alluviales, Carrefour migratoire important de 'Europe occidentale.

Présence du râle des genêts, de la sterne naine, de la marouette ponctuée, de la barge à queue noire, de la rosalie des Alpes, de l'agrion de Mercure, de la lamproie

<u>Animateur</u>: Angers Loire Métropole en lien avec l'ADASEA de Maine-et-Loire



4 CHAMPAGNE DE MÉRON





Vaste ensemble de steppes herbacées et de cultures annuelles, Milieu favorable à la nidification de plusieurs oiseaux des grands espaces ouverts, Zone alimentaire d'hivernage pour de nombreu

Zone alimentaire d'hivernage pour de nombreuses espèces.

Présence de l'outarde canepetière, œdicnème criard, busard cendré, busard Saint-Martin, pluvier doré, hibou des marais...

<u>Animateur</u>: Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

5 CAVITÉS A CHAUVES-SOURIS



Anciennes cavités d'extraction de tuffeau reconverties pour certaines en champignonnières et abandonnées depuis ou en caves viticoles. Habitats favorables à l'hibernation des chiroptères.

Un site de reproduction dans une habitation.



Sites majeurs dans la région pour le grand rhinolophe et le murin à oreilles échancrées

Animateur: Lique pour la Protection des Oiseaux Anjou

Réseau Natura 2000 QUESTIONS en Maine-et-Loire RÉPONSES

LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES PAC



Depuis 2005, afin de répondre à une forte attente de la société européenne, le versement des aides PAC est conditionné au respect de réglementations nouvelles ou déià en place.

Cette conditionnalité permet de s'assurer que chaque agriculteur respecte, dans le cadre de son activité, des critères de base relatifs :

- à l'environnement (notamment en terme de qualité de l'eau et de biodiversité),
- · aux bonnes conditions agricoles et environnementales (entretien des terres, diversité des cultures, maintien des prairies permanentes...).
- à la sécurité et à la qualité des aliments.
- à la santé et au bien-être des animaux.

* PAC : politique agricole commune





L'EXONÉRATION FISCALE



La nouvelle loi sur le Développement des Territoires Ruraux instaure une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties situées sur certaines zones humides ou naturelles.

Pour les collectivités, les pertes de recettes induites par cette exonération portant sur les parts communales et intercommunales de cette taxe, seront compensées par l'Etat.

Pour les propriétaires, l'exonération de ces parts de taxes représente 100 %dans un site Natura 2000.

Cette exonération, d'une durée de 5 ans éventuellement renouvelable, est conditionnée au non-retournement des prairies, au respect de la charte Natura 2000 du site ou au respect des engagements pris dans un contrat de gestion (contrat Natura 2000, dispositif agroenvironnemental)

Les listes des parcelles seront dressées par l'Etat.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES



Préserver les sites Natura 2000 implique de s'assurer que les nouveaux projets ne nuisent pas à la conservation du patrimoine naturel concerné. Ainsi, il est nécessaire d'intégrer dans les

principales autorisations existantes l'évaluation des incidences de programmes de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable le site.

Ce dispositif concerne les programmes ou projets soumis à l'une des procédures suivantes :

- · autorisation Loi sur l'eau,
- · autorisation en espaces protégés (sites classés, arrêtés de biotope, réserves naturelles), NALL
- · étude ou notice d'impact.

A titre d'exemple, une étude Loi sur l'eau pour la construction d'un ouvrage hydraulique sur une boire ou d'une station d'épuration doit être complétée par un volet qui analysera Vincidence de l'aménagement sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

LA CHARTE NATURA 2000



Nouveauté de la Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux : une charte proposera de bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les

parcelles situées dans chacun des sites Natura 2000. Elle sera cohérente avec le document d'objectifs et adoptée par le Comité de pilotage de chaque site en 2007. Chacun pourra adhérer : communes, propriétaires, associations et faire connaître ses actions en faveur de la biodiversité et de Natura 2000.

Les engagements souscrits ne seront pas rémunérés mais donneront droit à une exonération fiscale de la taxe foncière comme pour les contrats Natura 2000.











Angers Loire Métropole - Tel. 02.41.05.50.00 - site: www.angersloiremetropole.fr

avec l'appui de l'ADASEA de Maine-et-Loire - Tel. 02.41.96.77.46 - site : www.adasea49.net

Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents - Tel.02.51.86.00.80 - site : www.corela.org

Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou - Tel. 02.41.44.44.22 - site : www.lpo-anjou.org

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - Tel 02.41.53.66.00 - site : www.parc-loire-anjou-touraine.fr



Lettre financée par la **DIREN des Pays de la Loire**

Crédits photographiques : P. Caharel, P.A. Coumes, D. Drouet, H. Duguet, G. Lebras, L.M. Préau et CORELA.

Conception : Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents Imprimé sur du papier recyclé et encres végétales par : Goubault Imprimeur